



**2027 Canada Winter Games
Jeux d'hiver du Canada 2027**

Selection Criteria
Critères de sélection



**Skate
Patinage
NB**



**QUÉBEC
2027
JEUX DU
CANADA
GAMES**



TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
CATÉGORIES, ÂGE ET ÉVALUATION EXIGÉE	3
ADMISSIBILITÉ	4
ATHLÈTES	4
ENTRAÎNEURS	5
TAILLE DES ÉQUIPES ET PROCESSUS DE SÉLECTION	6
PERSONNEL D'ENTRAÎNEMENT	6
ATHLÈTES	6
EXIGENCES MINIMALES	8
POINTS.....	8
SAUTS	8
ANNONCE DE L'ÉQUIPE DES JHC	9
PROCÉDURE D'APPEL	9
BLESSURE/MALADIE	9
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE/LIENS	10

Remarque : Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Plus grand événement multisports au pays, les Jeux du Canada réunissent tous les deux ans, en alternance entre l'été et l'hiver, plus de 2 000 athlètes amateurs avec et sans handicap. Les Jeux, c'est plus de 30 sports, c'est les meilleurs athlètes de la relève, mais c'est surtout ce que le Canada a de plus beau. Le Conseil des Jeux du Canada, par sa gouvernance, assure la continuité d'une édition à l'autre des Jeux et accompagne les sociétés hôtes. Son objectif : nouer des partenariats soutenus et s'assurer que les Jeux laissent un legs durable aux communautés, d'un océan à l'autre.

– Le Conseil des Jeux du Canada (canadagames.ca)

Jeux d'hiver du Canada 2027	
Dates	Du 27 février au 14 mars 2027 (patinage artistique la seconde semaine, du 7 au 14 mars)
Endroit	Québec, Qc (Le patinage artistique aura lieu au <u>Centre de glaces Intact Assurance</u> 999, av. De Rochebelle, entrée 1, Québec (QC) G1V 0J6

CATÉGORIES, ÂGE ET ÉVALUATION EXIGÉE

Tiré du [devis technique de patinage artistique des JHC 2027](#)

Patinage en simple novice

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/275-exigences-des-programmes-de-competition.html#h1-4-patinage-en-simple-novice>

- Moins de 17 ans le 30 juin 2026.
 - Date de naissance : 1^{er} juillet 2009 ou ultérieurement.
- Doit avoir passé l'évaluation Or – style libre.

Patinage en couple novice

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/275-exigences-des-programmes-de-competition.html#h2-3-patinage-en-couple-novice>

- Moins de 21 ans le 30 juin 2026.
 - Date de naissance : 1^{er} juillet 2005 ou ultérieurement.
- Les deux partenaires doivent avoir réussi l'évaluation STAR 10 – style libre (ou l'équivalent).

Danse sur glace novice

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/275-exigences-des-programmes-de-competition.html#h3-4-danse-sur-glace-novice>

- Moins de 21 ans le 30 juin 2026.
 - Date de naissance : 1^{er} juillet 2005 ou ultérieurement.
- Au moins un partenaire doit avoir réussi l'évaluation STAR 8 – danse.



Olympiques spéciaux (OS)

<https://patinage.qc.ca/wp-content/uploads/2024/05/Reglements-du-programme-Olympiques-speciaux.pdf>

- Âge minimum de 13 ans et âge maximum de 30 ans le 31 décembre 2026.
 - Doit être né entre 1996 et 2013.
- Niveau 3
Athlètes STAR ayant réussi le niveau 6 du programme Patinage Plus.
S'adresse aux athlètes qui ne maîtrisent pas plus de trois sauts simples.
- Niveau 4
S'adresse aux athlètes qui ne maîtrisent pas plus de cinq sauts simples.

ADMISSIBILITÉ

Athlètes

Tiré du <https://drive.google.com/file/d/1TgheMluG1IsxyuKTUA90bbuRzmeimf19/view>.

[Règlements officiels de Patinage Canada, Compétitions, 2.1 Admissibilité à la participation – Concurrents](#)

Pour participer aux Jeux du Canada, les athlètes doivent remplir au moins l'un des critères de citoyenneté énoncés à la section 6.3.1 de la [Politique d'admissibilité des athlètes du Conseil des Jeux du Canada](#).

Pour faire partie de l'équipe de patinage artistique du Nouveau-Brunswick, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la [Politique de résidence de Patinage Canada Nouveau-Brunswick \(PCNB\)](#).

Les athlètes doivent concourir dans la catégorie dans laquelle ils se sont inscrits au cours de la compétition de qualification pendant la saison de compétition 2026-2027.

- Patinage en simple, patinage en couple, danse sur glace
 - o Championnats de section Pré-novice/Novice de PCNB 2027 (novembre 2026)
- Olympiques spéciaux
 - o Compétition de qualification pour les Olympiques spéciaux des Jeux d'hiver du Canada 2027 de PCNB (novembre/décembre 2026)

Tous les athlètes souhaitant être considérés pour l'équipe des Jeux d'hiver du Canada 2027 doivent satisfaire aux exigences qui suivent.

- Participer à un séminaire des Jeux d'hiver du Canada (JHC) prévu entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2026. La date finale du camp d'entraînement sera déterminée en fonction du calendrier des compétitions ainsi que de la disponibilité des patinoires et des facilitateurs.
 - o Pour participer au séminaire des JHC, l'athlète doit avoir réussi l'évaluation requise avant le 31 mars 2026.



o Veuillez consulter les lignes directrices sur les exemptions en cas de [blessure/maladie](#).

- Admissibilité aux JHC
 - o Les athlètes en simple masculin et en simple féminin doivent avoir participé à au moins une compétition aux niveaux STAR 8, STAR 9, STAR 10, Or, pré-novice ou novice au cours de la saison de patinage 2025-2026.
 - o Les équipes de patinage en couple et de danse sur glace doivent avoir participé à au moins une compétition aux niveaux juvénile, pré-novice ou novice au cours de la saison 2025-2026.

Les athlètes des Olympiques spéciaux doivent être inscrits et membres en règle d'Olympiques spéciaux Canada, et avoir obtenu leur qualification lors d'événements sanctionnés par Olympiques spéciaux Canada.

Entraîneurs

Entraîneurs de patinage en simple, de patinage en couple et de danse sur glace

- Doivent être des entraîneurs provinciaux certifiés du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) de Patinage Canada.

Entraîneurs des Olympiques spéciaux

- Doit être un entraîneur régional certifié du PNCE de Patinage Canada et avoir suivi le cours de compétition des Olympiques spéciaux.

Tous les entraîneurs doivent suivre les modules de formation multisport du PNCE Compétition-Développement accessibles en ligne :

- PNCE – Gestion des conflits
- PNCE – Diriger un sport sans dopage
- PNCE – Gérer un programme de sport



TAILLE DES ÉQUIPES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Personnel d'entraînement

- Un (1) chef d'équipe
- Deux (2) entraîneurs
- Un (1) entraîneur des Olympiques spéciaux

Chef d'équipe

Les personnes souhaitant assumer le poste de chef d'équipe devront signaler leur intérêt avant le 31 janvier 2026 en remplissant le formulaire en ligne suivant : <https://forms.gle/NPZ2wpAGS4Y8eRqt6>

- Le nom du chef d'équipe sera annoncé au plus tard le 1^{er} mars 2026.

Entraîneurs

Les entraîneurs souhaitant faire partie de l'équipe devront signaler leur intérêt avant le 31 août 2026 en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/xZ6tHJ86Jhb3Ppm18>

- Les entraîneurs retenus seront annoncés au cours de l'annonce de l'équipe des JHC de PCNB.

Athlètes

Patinage en simple, patinage en couple, danse sur glace

Un maximum de cinq (5) athlètes masculins et cinq (5) athlètes féminines provenant des catégories qui suivent pourront composer l'équipe (maximum de dix athlètes) :

- Simple féminin novice
- Simple masculin novice
- Couple novice
- Danse novice

Un maximum de deux (2) inscriptions par catégorie, avec un substitut, seront sélectionnées pour l'équipe des JHC. Les athlètes ne peuvent se qualifier que dans une discipline pour l'équipe des JHC.

À partir du 1^{er} juillet 2026, tous les athlètes admissibles doivent participer aux compétitions suivantes :

- une (1) compétition estivale en dehors de la province ou la compétition sur invitation d'automne de PCNB de 2026 (novembre 2026);
- les Championnats de section Pré-novice/Novice de PCNB de 2027 (novembre/décembre 2026).

Les scores totaux combinés (programme court et programme libre) lors de la compétition estivale ou de la compétition sur invitation d'automne (le meilleur score), et des Championnats de section seront utilisés pour classer les athlètes admissibles. Les deux athlètes répondant aux [exigences minimales](#) qui obtiennent les meilleurs scores totaux deviendront membres de l'équipe, et le troisième sera désigné comme substitut.

Bris d'égalité : En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur score total du Nouveau-Brunswick lors des Championnats de section Pré-novice/Novice 2027 sera sélectionné.



Olympiques spéciaux

Un maximum d'un (1) athlète masculin et d'une (1) athlète féminine provenant des catégories qui suivent pourront composer l'équipe des Olympiques spéciaux (maximum de deux athlètes) :

- Athlète masculin de niveau 3 en simple
- Athlète féminine de niveau 3 en simple
- Athlète masculin de niveau 4 en simple
- Athlète féminine de niveau 4 en simple

Un maximum d'une (1) inscription par épreuve, avec un substitut, sera retenue pour l'équipe des JHC.

Tous les athlètes admissibles doivent participer aux compétitions suivantes:

- Compétition sur invitation d'automne de PCNB de 2026 (novembre 2026)
- Compétition de qualification des Olympiques spéciaux pour les JHC 2027 de PCNB (novembre/décembre 2026)

Le barème de points ci-dessous sera utilisé pour classer les athlètes.

1 ^{er} rang	10 points
2 ^e rang	8 points
3 ^e rang	6 points
4 ^e rang	4 points
5 ^e rang	3 points
6 ^e rang	2 points
7 ^e rang	1 point

Le total des points des deux (2) compétitions sera calculé. L'athlète ayant obtenu le meilleur classement deviendra membre de l'équipe, et l'athlète classé au second rang sera désigné comme substitut.

Bris d'égalité dans une catégorie : En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur classement lors de la compétition de qualification des Olympiques spéciaux pour les JHC 2027 de PCNB sera sélectionné.

Sélection finale : Au besoin, le conseil d'administration de PCNB utilisera les résultats individuels (provenant du système de pointage calcul des points cumulatifs [CPC]) de la compétition de qualification des Olympiques spéciaux pour les JHC 2027 pour sélectionner l'athlète. Cette décision sera finale.



EXIGENCES MINIMALES

Points

Les athlètes se qualifiant dans les catégories Novice doivent obtenir une note totale minimale pour la partie du programme libre ou de la danse libre pour être admissibles à l'équipe des JHC. La note minimale de segment devra :

- avoir été obtenue entre le 1^{er} juillet 2025 et la fin des Championnats de section Pré-novice/Novice de PCNB 2027;
- avoir été obtenue au niveau Novice ou dans une catégorie inférieure;
- avoir été obtenue dans la discipline dans laquelle l'athlète souhaite concourir aux JHC.

Notes minimales de partie :

	Simple féminin	Simple masculin	Couple	Danse sur glace
Novice	50	50	48	50

Sauts

Les athlètes se qualifiant dans l'épreuve de simple novice doivent réussir les sauts qui suivent pour être admissibles à l'équipe des JHC. Les sauts doivent avoir leur valeur de base complète (sans annotations « e », « < » ou « << ») et aucun juge ne doit attribuer une note d'exécution de -4 ou -5.

Les sauts doivent être réalisés au cours de n'importe quelle compétition à partir du 1^{er} juillet 2026. Ils peuvent être effectués dans le cadre d'un programme court ou d'un programme libre, et ils n'ont pas besoin d'être exécutés durant le même programme.

Saut en solo (programme court ou libre)	Double lutz ou saut plus élevé
Combinaison de sauts ou séquence (programme libre seulement)	Double+double+double OU double+double+1A* *L'ordre des sauts peut être différent.



ANNONCE DE L'ÉQUIPE DES JHC

Les membres de l'équipe du N.-B. aux JHC seront annoncés sur le site Web de PCNB (<https://skatenb.org/>) ainsi que sur les plateformes des médias sociaux de PCNB.

PROCÉDURE D'APPEL

Tous les appels devront être soumis conformément à la [Politique en matière d'appel de Patinage Canada Nouveau-Brunswick](#).

BLESSURE/MALADIE

Un certain niveau d'engagement à l'égard du processus est requis de la part de tous les participants.

Pendant le processus de qualification

Un athlète peut demander une exemption de certaines activités obligatoires, comme le séminaire des JHC. Les demandes d'exemption doivent être soumises au directeur du développement des athlètes et des copies doivent être transmises au chef d'équipe. Les demandes devront préciser l'activité ou les activités pour lesquelles une exemption est demandée ainsi que le motif. Des exemptions peuvent être accordées en cas de blessure ou maladie grave, d'urgence familiale, de blessures mineures, d'exigences scolaires, d'engagement auprès de l'équipe nationale, de participation à des camps d'entraînement, etc. Les décisions pertinentes seront prises à la discrétion du directeur du développement des athlètes et du chef d'équipe. La décision sera finale.

Aucune exemption ne sera accordée pour les compétitions de qualification. Dans de telles situations, il faut fournir la preuve de circonstances extraordinaires.

Athlètes qualifiés

Les athlètes seront suivis de manière continue après leur sélection jusqu'au départ pour les JHC. En cas de maladie ou de blessure d'un athlète sélectionné au sein de l'équipe des JHC, le chef d'équipe peut demander une lettre d'un médecin confirmant que l'athlète est apte à concourir. Le chef d'équipe doit recevoir la lettre au plus tard dix (10) jours avant le départ de l'équipe pour les JHC.

Il est à noter que la politique de gestion des commotions cérébrales de PCNB s'applique.

La situation sera évaluée par le chef d'équipe, qui fera une recommandation au directeur du développement des athlètes et à la direction au plus tard cinq (5) jours avant le départ pour les JHC 2027. Au besoin, un substitut sera désigné pour participer aux JHC à la place de l'athlète initialement sélectionné.

Le présent document est sujet à modifications.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE/LIENS

[Catégories d'âge pour les JHC 2027](#)

[Restrictions d'admissibilité pour les JHC 2027](#)

[Tailles des équipes aux JHC 2027](#)

[Devis technique de patinage artistique des JHC 2027](#)

[Politique d'admissibilité des athlètes du CJC](#)

[Politiques sportives et organisationnelles du CJC](#)

[Site Web des JHC 2027](#)

[Politiques de PCNB](#)

[Politique d'accréditation des entraîneurs de Patinage Canada](#)